



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 71607

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation des personnes devenues aveugles. La grille AGGIR d'évaluation du handicap ne permet pas en effet à une personne devenue aveugle de recevoir une aide compensatrice en raison de ce handicap. En outre, concernant la dégénérescence de la rétine qui guette les personnes après cinquante ans, un médicament vient d'être commercialisé qui permet de stopper 15 % des dégénérescences maculaires liées à l'âge (DMLA) détectées à temps. Or, ce traitement n'est pas encore remboursé. Il lui demande donc quelles mesures entend prendre le Gouvernement sur ces problèmes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71607

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 144